

Loi 3DS : les services sociaux et de santé, et les CROUS sont en danger !

Maintien de tous les services et personnels au sein de l'Éducation nationale et du CROUS !

On le sait, la loi de décentralisation « 3DS » entend placer les gestionnaires des EPLE sous la coupe des collectivités territoriales. Mais ses dispositions concernent aussi de nombreux autres services publics de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Elle octroie en effet aux collectivités territoriales la possibilité de proposer des modifications législatives ou réglementaires pour les adapter au niveau local.

Depuis sa promulgation, plusieurs d'entre elles s'en sont emparées pour demander davantage d'autonomie comme le département de la Gironde dont la motion adoptée dès juin 2022 fait part de son souhait d'expérimenter le transfert des personnels de santé scolaire.

C'est dans ce contexte qu'a été publié en juin 2023, conformément à l'article 144 de la loi 3 DS, un rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) sur le devenir de la santé scolaire sur les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements (coût, modalités envisagées de recrutement et de gestion du personnel, améliorations attendues...).

Que proposent les auteurs du rapport de l'IGAS ?

- Face au constat de la pénurie des personnels (médecins infirmiers, assistants sociaux et PsyEn) que ne pouvons que partager, les rapporteurs recommandent-ils des créations de postes ?

Non. Les 12 recommandations s'inscrivent dans le démantèlement des 4 services (cf. propositions 1,6,7,8,9,10,11 et 12) : BOP commun, transfert des personnels et des compétences aux départements, structuration autour des CMS, en sont quelques exemples.

- Les rapporteurs recommandent-ils de développer ces services dont ils ont pris soin de détailler l'ensemble des missions de service public ?

Non. Les recommandations 2, 3, 4, 5 et 6 visent au contraire à redéfinir leurs missions respectives en en réduisant drastiquement le nombre. Ainsi les rapporteurs voudraient en finir avec les visites médicales, les dépistages, la législation sur les machines dangereuses pour les mineurs.

La FNEC FP-FO dénonce l'ensemble des recommandations qui n'ont qu'un seul but : réduire les coûts, casser le statut national de ces corps, territorialiser la santé scolaire. **La FNEC FP-FO, réaffirme son attachement au maintien de tous les corps au sein du ministère de l'Éducation Nationale et revendique que ce rapport ne soit pas suivi d'effet.**

Dans quel contexte ce rapport s'inscrit il ?

Le devenir de la santé scolaire est l'affaire de tous les personnels : sans médecins, infirmiers, assistants sociaux et/ou PsyEn à demeure ce sont les autres personnels, enseignants et vie scolaire qui verront leur charge de travail augmenter sans pour autant être en mesure d'apporter aux élèves le service professionnel attendu.

Ce rapport s'inscrit plus largement dans une volonté politique de démantèlement du cadre national des services publics et du statut des personnels y travaillant. Comment ne pas faire le lien avec la décision du Conseil Régional d'Ile de France de demander officiellement au gouvernement l'exercice des missions de vie étudiante à la place des trois Crous franciliens qu'elle propose de fusionner en une seule entité ? En outre, la Présidente du C. R. a exprimé son souhait de prise en charge des missions de logement étudiant et de restauration. **La FNEC FP-FO revendique que cette demande du C.R. ne soit pas prise en compte.**

Cette initiative est à relier là aussi au rapport de l'IGESR publié en avril 2023 et consacré au devenir des CROUS. Les rapporteurs préconisent de « *définir clairement des lots de vie étudiante (logements, restauration, aides sociales, vie étudiante) chacun étant placé sous la responsabilité d'un opérateur chef de file.* ». Toujours le même refrain, au nom cette fois-ci du « brouillard des responsabilités multiples » : il s'agit de saucissonner les missions des CROUS pour préparer le terrain à leur délégation, c'est-à-dire concourir à la privatisation du CROUS à plus ou moins long terme.

Pour la FNEC FP FO, ce rapport ne doit pas être suivi d'effet. Tous les services du CROUS doivent être maintenus en son sein.

Pour FO, il n'y a pas de république sans service public. Il n'y a pas de service public sans agents du service public.

Pour la FNEC FP-FO, l'heure est à la défense de tous les services publics, à la défense du Statut de fonctionnaire, ce qui commence par des créations de postes à hauteur des besoins et la revalorisation des grilles indiciaires, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans.

La Présidente de la Région Ile de France a demandé officiellement au gouvernement l'exercice des missions de vie étudiante à la place des trois Crous franciliens qu'elle propose de fusionner en une seule entité. Ainsi, elle envisage la prise en charge des missions de logement étudiant et de restauration.

Montreuil, le 15 novembre 2023